

AIERG

Association Intercommunale
pour l'Épuration Région
Grandson

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL MERCREDI 13 JANVIER 2021 à CHAMPAGNE

A l'attention des communes membres de l'AIERG et pour affichage au pilier public

Vice-Présidence :
Monsieur Alain Portner

Dans sa séance du 13 janvier 2021,

Le Conseil intercommunal de l'AIERG,

- sur proposition du comité directeur,
- ayant pris connaissance du préavis n° 15/2020 relatif au crédit d'investissement pour la transformation de la STEP de Grandson en STAP régionale
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide : **d'accepter le préavis 15/2020 de l'AIERG tel que présenté.**

Article premier :

Le Comité de direction est autorisé à engager les travaux relatifs à la transformation de la STEP de Grandson en une nouvelle STAP régionale

Article 2 :

Un crédit d'investissement de CHF 2'795'000.- est accordé à cet effet. Ce montant sera financé par un emprunt bancaire et amorti en 30 ans. La dépense nette sera portée au compte « Dépenses d'investissement » sous réserve de la déduction de la subvention cantonale servant le raccordement à des installations de traitement des micropolluants.

Article 3 :

Le Comité de direction est autorisé à imputer aux communes membres la part qui leur revient. Un amortissement annuel sera consenti sur la dette nette et imputé au compte du bilan.

Ainsi fait en séance du Conseil intercommunal de l'AIERG, le 13 janvier 2021

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION REGION GRANDSON**

le Vice-Président

la Secrétaire



Alain Portner



Virginie Lénart